**1**

****

**Bonjour,**

**Ceci est un billet « d’humeur » que je publie en ma qualité d’ancien maire dans le but de faire connaître comment une petite commune a pu évoluer et, par la même occasion, faire partager une « tranche » de ma vie qui aurait dû être pour moi une belle aventure humaine au service de mes concitoyens : « Redynamiser ma commune (Montgenost) dont on m’avait confié le poste de maire dans les conditions très particulières que je vais relater ! »**

 En 1984, alors que je venais de prendre ma retraite et sans que je n’aie rien demandé, quatre conseillers municipaux m’ont sollicité, en dehors d’une échéance électorale, pour me faire élire maire dans le but, me disaient-ils, de redynamiser la commune ! J’ai accepté et, à l’issue de trois mandats d’un engagement total de ma part (du 31 octobre 1984 à mars 2001), au cours desquels j’avais réussi à remettre la commune « sur les rails », j’ai décidé de quitter la fonction en souhaitant toutefois rester conseiller municipal comme cela se pratique couramment. C’est alors que l’un des conseillers municipaux qui avaient démisionnés en 1984 pour que je puisse être élu maire et qui avait décidé de « reprendre la main » par l’intermédiaire de son épouse, a voulu me **«l’interdire ».** Au-delà de la fonction de maire il s’agissait surtout pour ces personnes de prendre à leur compte ce que les bons résultats de mon travail permettraient de faire par la suite dans la commune !

**De surcroît, comble de l’hypocrisie,** **la personne qui m’a succédé a même refusé, par la suite, de me remettre officiellement le diplôme de maire honoraire qui m’avait été attribué et que j’avais reçu par courrier » !**

**2**

**Voici donc comment les choses se passées :**

***Précision importante avant que je m’exprime : « Lorsque j’étais maire, les conseillers municipaux bénéficiaient d’une situation confortable ! Je ne les rencontrais qu’aux réunions de conseil ! Seule, la première adjointe s’occupait du social, aidée pas une conseillère qui s’occupait également du fleurissement. Le reste du temps, sauf cas très exceptionnels, j’étais seul sur le terrain ! »***

**Pour la clarté de ce récit, je l’articule en plusieurs séquences** :

* A) Qui suis-je ?
* B) Comment ai-je été élu maire ?
* C) Comment ai-je pratiqué dès mon élection ?
* D) Pourquoi ai-je décidé d’arrêter la fonction en 2001 ?
* E) Comment les choses se sont-elles passées par la suite ?
* F) Pourquoi ai-je souhaité rester conseiller municipal ?
* G) Ce que l’on me reproche ?

- H) Les sujets qui fâchent !

* I) Des faits dont personne ne parle ! Et pour cause !

*- J)* Travaux réalisés pendant mes mandats (Liste non exhautive).

*-* k) Quelques réflexions personnelles.

1. **Qui suis-je ? :**

Né à Montgenost, j’y suis revenu en août 1983 après une carrière à l’extérieur. J’y avais repris la maison de mes parents, une petite fermette qu’il me fallait restaurer et transformer pour en faire la résidence principale de ma famille. J’avais donc énormément de travaux de tous ordres à faire, en particulier de maçonnerie, que j’avais débutés au cours des années 1970 et qui devaient encore se poursuivre pendant de nombreuses années. J’ai dû en mettre une grande partie entre parenthèses pendant mes mandats !

1. **Comment ai-je été élu maire ? :**

J’entrevoyais ma retraite comme un espace de liberté qui me permettrait de concrétiser mes projets. Toutefois, un élément perturbateur

**3**

imprévu est venu les contrecarrer : **En 1984, alors que je n’avais jamais envisagé une quelconque fonction d’élu et sans que je n’aie rien demandé, quatre conseillers municipaux m’ont sollicité pour me faire élire maire.** Les

dernières élections municipales avaient eu lieu en 1983 mais ils invoquaient le fait que la commune n’avançait pas et qu’il fallait la redynamiser. Compte tenu de l’importance de mes projets personnels, j’ai hésité mais j’ai tout de même

accepté car, s’agissant de mon village natal, j’ai considéré que cela méritait bien un sacrifice.

Les conseillers municipaux à l’origine de cette proposition ont alors

démissionné afin de provoquer des élections partielles. Après quelques péripéties, j’ai été élu conseiller municipal puis maire le 31 octobre 1984. C’est alors que j’ai découvert l’étendue de la tâche qui m’attendait.

1. **Comment ai-je pratiqué dès mon élection ? :**

A l’époque, Montgenost était une petite commune avec peu de revenus. Je me suis rendu compte à l’examen de la situation financière que, sans moyens supplémentaires, il serait difficile de faire mieux que ce qui avait été fait jusque-là. J’ai donc décidé de m’organiser pour réaliser moi-même un certain nombre de travaux dans le but de générer des économies afin de « regonfler » le budget et, ainsi, créer une dynamique qui permettrait de relancer la commune. J’ai commencé par engager trois personnes en Contrat Emploi Solidarité (CES) dont les salaires étaient pris en charge par l’Etat. En

travaillant physiquement avec eux tout au long de mes mandats, j’ai pu entreprendre de nombreux travaux. Il s’agissait pour moi de bénévolat ne faisant pas partie des attributions d’un maire. **Ainsi, pendant mes trois mandats, en privilégiant les intérêts de la commune au détriment des miens et, sans augmentation d’impôts, les économies réalisées, ont permis de mettre en place le budget qui manquait et qui a rendu possible le financement des réalisations importantes dont la collectivité a pu bénéficier, pendant et après mes mandats, ce qui n’a pas manqué d’exciter des convoitises pour la suite !** (J’y consacrerai un paragraphe).

Mon engagement ne s’est pas limité à cela. Au cours des années 1985 et 1986, considérant le peu de revenus de la commune, **j’ai pris l’initiative de**

**mettre également un peu de bénévolat dans ma fonction de maire en reversant 40 % de mon indemnité (soit 1.000 frs) sur les 2.500 frs que je percevais par trimestre. La somme totale ainsi remise à disposition de**

**4**

**la commune pendant ces deux années s’est élevée à 8.000 frs, soit 1.220 €. Cet argent était versé dans une caisse et servait à régler les menues dépenses sans toucher au budget. La première adjointe faisait de même.**

1. **Pourquoi ai-je décidé d’arrêter la fonction en 2001 ?**

En 2001, j’étais arrivé à la fin de mon troisième mandats et je voulais me libérer afin de reprendre les travaux concernant la rénovation de mon habitation que j’avais mis entre parenthèses depuis mon élection pour me consacrer entièrement à la commune. Les années passant, cela devenait urgent, je ne pouvais attendre plus longtemps.

**L’objectif dont on m’avait parlé en 1984 était de « redynamiser » la commune qui n’avançait pas. Or, en 2001, cet objectif étant atteint,**

**comme je vais le démontrer ci-après, je pouvais considérer que la « mission » que l’on m’avait confiée était terminée.** **Des travaux importants, notamment dans le domaine de la voirie avaient été réalisés et le budget, conséquent, devait permettre de poursuivre ceux restant à faire, essentiellement la rénovation des bâtiments communanux, ainsi qu’un deuxième lotissement dont j’avais fait l’acquisition du terrain.**

Lorsque j’ai annoncé ma décision de quitter la fonction de maire, plusieurs conseillers municipaux ont tenté de me forcer la main pour que je continue, notamment celui qui a été élu premier adjoint dans l’assemblée municipale suivante ! **Par la suite ce personnage a également adhéré à la décision de la personne qui m’a succédé de me refuser la remise officielle du diplôme de maire honoraire ! Manifestement, il avait « changé de costume » ! (Voir § G : Ce que l’on me reproche).**

1. **Comment les choses se sont-elles passées par la suite ? :**

Après trois mandats d’un travail soutenu qui m’avait permis de redresser la commune (voir § : H les sujets qui fâchent), j’ai décidé de quitter la fonction. **La situation de la commune n’obligerait plus la personne qui prendrait la suite à s’impliquer comme j’avais dû le faire.** **C’est alors qu’un conseiller municipal, qui avait démissionné pour me faire élire maire et qui connaissait la situation financière, a décidé de  « reprendre la main » par l’intermédiaire de son épouse. Jusque-là rien d’anormal, il fallait un maire et pourquoi pas elle ?** Toutefois, comme cela est de pratique courante

**5**

dans un certain nombre de communes, **j’ai décidé de me représenter pour rester conseiller municipal**. (voir §  F : Pourquoi ai-je décidé de rester conseiller municipal ?). Cela a fortement déplu au mari de la candidate (initiateur de sa candidature) qui m’a dit au cours de la dernière réunion du conseil municipal précédant les élections : **« Nous avions acté que vous arrêtiez, vous n’avez pas à vous représenter ! ».** De quelle autorité se croyait-il investi pour m’interdire de rester conseiller municipal ? Quelle insolence ! Quelle suffisance ! **En 1984**, **lorsque la commune était au  « creux de la vague », il avait préféré venir me chercher pour me confier un travail qu’il devait se sentir incapable de faire lui-même et, lorsque j’ai décidé de quitter la fonction, la commune étant sortie d’affaire, il n’a pas hésité à me « jeter » sans « état d’âme » pour reprendre la suite lorsque la dynamique retrouvée par la commune n’imposait plus de « mouiller le chemise » et de « mettre les mains dans le cambouis » comme j’avais dû le faire !** Bel exemple d’une disposition d’esprit bien particulière consistant à récupérer à son profit le bénéfice du travail des autres ! Il pensait peut-être que j’allais « m’écraser » devant lui comme beaucoup trop le font, mais il n’en a rien été ! Je me suis représenté et, après avoir été élu conseiller municipal, j’ai **« enfoncé le clou »** en me portant également candidat au poste de maire. **Mon intention n’était pas de faire un quatrième mandat. Je connaissais le nombre de voix que j’obtiendrais et je n’ai rien fait pour en obtenir plus étant donné que** **reprendre mes projets personnels était l’élément majeur de ma décision, prise un an avant, de quitter la fonction.** **Si j’avais voulu continuer, je n’aurais pas annoncer ma décision d’arrêter !** **Si toutefois cela avait été le cas, je serais intervenu pendant la campagne électorale !**

Ma candidature a tout de même eu pour effet de tempérer une forme d’opportunisme ! **Ainsi, l’esprit de mon action rejoignait-il l’objectivité exprimée par les électeurs ! Il est important de rappeler que la candidate déclarée à la fonction de maire a été la conseillère municipale élue avec le moins de suffrages, cela parle ! Il s’en est même fallu de peu pour que ce soit elle qui n’intégre pas le conseil municipal, ce qui aurait pu arriver si j’étais intervenu pendant la campagne électorale ! Elle n’était pas en situation de « pavoiser »,  ce qui ne l’a pas empêché de le faire !**

Si elle ne s’était pas laissée « prendre en main » par un conseiller municipal dont je connaissais les ambitions (voir ci-après) et sans son

**6**

**« attitude méprisante » à mon égard** **ainsi que** **« l’esprit dominateur »** de son mari, je ne serais pas resté au conseil municipal. **Des travaux valorisants restaient à faire, la commune en avait dorénavant les moyens, et c’est donc tout naturellement qu’en sa qualité de maire, ils auraient été portés à son crédit. C’est la situation normale que, heureusement, l’on rencontre dans la majorité des communes, on appelle cela « la continuité ». J’avais travaillé pour la collectivité et non pas pour me mettre en avant et il ne me serait jamais venu à l’esprit de revendiquer quoique ce soit.** Donc, la question se pose : Que cherchait-elle ? En quoi ma présence au conseil municipal l’aurait-elle gênée ? **Ce que j’en pense : s’agissant d’une personne en recherche permanente de notoriété, il ne peut s’agir que d’un problème d’ambition personnelle ! Elle pouvait craindre que ma présence au conseil lui « fasse de l’ombre » ! Il fallait qu’on oublie le travail du prédécesseur afin de lui permettre, comme je l’ai constaté lors des inaugurations officielles, de se « gargariser » en public avec ce qui venait d’être fait (en prenant tout à son compte), sans jamais parler de ce qui avait permis de le financer ! Cela aurait certainement été trop dévalorisant pour une personne ayant un tel « complexe de supériorité » ! Pour un maire, rabaisser le prédécesseur comme cela a été le cas, c’est déjà se reconnaître en état d’infériorité.**

1. **Pourquoi ai-je souhaité rester conseiller municipal ? :**

**Ma décision de rester conseiller municipal était encore un sacrifice que je concédais à la commune**. J’ai pris cette décision lorsque j’ai constaté la prise en main de la candidate par un conseiller municipal, plus intéressé par ses intérêts personnels que par ceux de la commune et qui espérait obtenir d’elle ce qu’il n’aurait jamais obtenu de moi ! **Il habitait sur le premier lotissement et** **son souhait, notamment, et il ne s’en cachait pas, était de ne pas avoir de construction sur la dernière parcelle disponible de ce lotissement limitrophe de la sienne !** Comme il avait beaucoup d’influence sur les autres, je voulais être « positionné » afin de pouvoir contrer toute tentative de malversation éventuelle en ce sens. J’avais éprouvé beaucoup trop de difficultés dans la recherche d’un terrain pour ce premier lotissement pour permettre cela ! Bien m’en a pris, car sans ma présence au C.M., lorsque cette **« malversation »** a été tentée, leur plan aurait réussi ! (Je relaterai l’opération en détail plus loin car elle en vaut la peine !). **Au moment des élections, je ne pouvais évoquer ce que je**

**7**

**soupçonnais sans courir le risque d’être taxer de lui avoir fait un « procès d’intention » si, malgré les informations que je détenais, rien n’était tenté de leur part !** C’est pourquoi il m’était impossible d’en parler. Par la suite, ce conseiller municipal a continué à jouer de son influence, car c’est lui qui était devenu son « mentor » (Flatteur pour les adjoints !). C’est lui qui prenait les décisions en « sous-main » ! En acceptant de « sacrifier » le terrain à bâtir à son profit, elle voulait sans doute le remercier malgré le préjudice que cela aurait fait subir à la commune !

**G) Ce que l’on me reproche ? :**

Ne pouvant rien me reprocher dans mes fonctions de maire, la personne qui m’a succédé, pour ne pas me remettre officiellement le diplôme de maire honoraire, **tire argument du fait que je sois resté conseiller municipal pendant son premier mandat ! Elle est soutenue en cela par ses « chevaliers servants », notamment l’adjoint actuel que j’ai très rarement vu à l’œuvre en sa qualité de conseiller municipal lorsque j’étais maire !**

**Mais il s’agit d’un argument fallacieux !**

En effet, aucun de ces personnages n’aborde ce qu’il s’est passé par la suite : leur « **silence** **complice »** lorsque j’ai dû intervenir en réunion de conseil pour contrer et faire échouer la tentative de malversation à laquelle je

m’attendais concernant le terrain à bâtir ! **Cela n’aurait-il pas dû suffire à justifier l’utilité de mon maintien au conseil municipal !**

**Encore un bel exemple d’hypocrisie !!!**

Comme je vais le démontrer (voir ci-après), c’est mon intervention, à deux reprises, en réunion de conseil qui, **seule**, a permis d’éviter qu’un terrain à bâtir soit sacrifié sur **« l’autel du copinage »** pour la satisfaction d’intérêts personnels

**Le seul fait de vouloir rester conseiller municipal après avoir quitté la fonction de maire pouvait-il effacer le travail effectué et les résultats obtenus pendant mes trois mandats et justifier un tel comportement de « haine » à mon égard ?**

**8**

Je suis resté conseiller municipal jusqu’en 2008. Comme j’en avais assez vu (J’illustrerai mon propos plus loin), je ne me suis pas représenté pour le mandat suivant. **C’est à cette date que j’ai cessé toute fonction d’élu et que, avec mon épouse, nous avons décidé de ne plus participer aux manifestations communales afin d’éviter d’avoir à côtoyer certaines personnes avec qui nous n’avions rien de commun !**

**H)** **Les sujets qui fâchent !**

**En 2011 et 2014, pour l’information des habitants, j’ai publié dans la commune un document relatant comment les choses s’étaient passées. La personne qui m’a succédé, m’a reproché vertement, avec une arrière pensée évidente, d’avoir « osé » y écrire :**

***« HEUREUSEMENT QU’IL Y A EU UN AVANT 2001 ».***

**Eh bien oui, c’est une réalité, et je le proclame à nouveau haut**

**et fort car c’est ce qui a été déterminant pour l’avenir de la commune et c’est ce qu’elle a toujours voulu faire oublier pour mieux exploiter pour son image de maire les réalisations que les résultats de mon travail ont permis de faire par la suite dans la commune ! Je vais essayer de le démontrer en analysant quelques cas précis  car, je le répète, je ne voudrais pas qu’on lui attribue des mérites qui ne sont pas les siens comme cela semble être le cas**

*«  A postériori, les statistiques concernant l’évolution de la population communale pourraient faire apparaître, s’il en était besoin, qu’il s’est passé quelque chose entre 1984 et 2001 et que la dynamique retrouvée par la commune s’est poursuivie bien au-delà :*

*Années ………….................. 1975* ***1984***  *1999 2014*

*Nombre d’habitants ……. 113* ***88*** *116 156*

*L’augmentation du nombre d’habitants à partir de 1984 est due essentiellement à la création de deux lotissements dont je fournirai des détails plus loin ! »*

**9**

**Pour commencer, un coup d’œil sur la situation budgétaire de la commune** :

**A ma prise de fonction :**

**Excédents budgétaires des exercices antérieurs à 1985 (en euros)**  **835 €**

Il restait des emprunts à rembourser jusqu’en 1997.

*«****Je précise toutefois, qu’à cette date, la situation financière de la commune n’était pas du tout anormale compte tenu des travaux importants réalisés sur l’église. A l’époque, le recours à l’emprunt était une nécessité en raison du peu de revenus de la commune qui ne comptait que 88 habitants. De nombreux exemples montrent que restaurer une église avant que la dégradation ne menace l’édifice est une bonne décision ».***

**A la prise de fonction de mon successeur :**

**Excédents budgétaires des exercices 1985 à 2000** : …………….. **100.966 €**

Un emprunt restait à rembourser jusqu’en 2005.

Il s’agissait du seul emprunt contracté pendant mes trois mandats.

**Différence à mon actif : ………………………………………………….. + 100.131 €**

Les chiffres parlent mais ne montrent pas la somme de travail qu’il m’a fallu faire pour parvenir à ce résultat. Cette différence n’était pas le fait du hasard, c’était l’aboutissement du travail que j’avais effectué bénévolement avec les CES pendant mes trois mandats, en dehors de mes fonctions de maire et qui avait permis de faire de substancielles économies !

**C’est peut-être la raison pour laquelle, en 1984, les « initiés » avaient préféré venir me chercher plutôt que de prendre eux-mêmes la situation en main** !

**PETIT RAPPEL AU SUJET DES LOTISSEMENTS : J'ai découvert en mairie un dossier concernant l’aménagement d’un lotissement datant de l’époque de la construction de la centrale nucléaire de Nogent-sur-**

**10**

**Seine ? Pourquoi ce projet était-il resté dans les cartons ? Je ne mets pas en cause mon prédécesseur car une telle décision relevait du conseil municipal ! A ce sujet, je dis à ceux ayant l’anathème facile envers ma personne : « ne sont-ils pas venu me chercher pour réaliser ce qu’ils n’avaient pas été capables de faire eux-mêmes ? ». Sans aucune aide de leur part, j’ai réussi à réaliser le premier lotissement et à mettre le second sur les rails en procédant à l’acquisition du terrain qui, initialement, était situé sur l’une des communes voisines !**

**Et maintenant, pour mettre en lumière le concret concernant les réalisations faites dans la commune à partir de 2001 j’aborde les travaux**

**que mon successeur s’enorgueillit d’avoir fait ! Ce sont des travaux qu’il fallait faire et c’est très bien que le conseil municipal les ait décidés, mais auraient-ils été possibles sans les résultats de « l’avant 2001 »**

1. **- Le deuxième lotissement communal.**

**« Vous avez fait un lotissement, j’en ai fait un aussi ! » m’a dit un jour la personne qui m’a succédé ! Il s’agit d’un raccourci avantageux pour elle mais qui ne trompe que ceux ignorant la situation !**

En effet, dans les petites communes, aménager un lotissement n’est pas une tâche très compliquée. Ce sont les services de l’Equipement qui prennent à leur charge 70 à 80% du travail  : Formalités administratives –

Découpage des parcelles et de la voirie – Estimation du montant des travaux – Instruction des dossiers et lancement des appels d’offres – Assistanceà la commission communale d’ouverture des plis – Notification aux entreprises retenues – Surveillance des travaux dans le cadre de la maitrise d’œuvre**).** Le

travail du maire s’en trouve considérablement allégé et il faudrait une forte dose de mauvaise foi pour affirmer le contraire ! **La difficulté rencontrée à Montgenost est le manque de terrain puisque la zone urbanisée est ceinturée par la zone appellation champagne. Il ne reste qu’une petite ouverture vers le sud.**

**Pour le premier** **lotissement**, **il m’a fallu beaucoup de temps pour trouver le terrain** car j’ai dû me débrouiller seul. **Après l’acquisition, il n’y a plus eu aucun problème.**

**11**

**Pour** **le second lotissement, c’est moi-même qui ai procédé à l’acquisition du terrain en vue** **d’un aménagement ultérieur en fonction des besoins**. Ce terrain se trouvant sur le territoire de la commune de Bethon, il a fallu modifier les limites des communes. Après avoir obtenu l’accord du conseil municipal concerné, j’ai saisi l’opportunité d’un remembrement pour demander l’incorporation de la parcelle dans une extension sur cette commune. Ainsi, les formalités administratives et les frais ont été réduits à minima.

Je précise que les acquisitions de terrain effectuées pour les

lotissements ont été faites par échange avec des terres agricoles propriétés de la commune. **A chaque fois, dans un souci d’économie, les formalités ont été effectuées par actes administratifs rédigés par moi-même c’est-à-dire sans intervention d’un notaire**. Il en a été de même pour toutes les autres acquisitions, ventes ou échanges, sauf pour la vente des terrains à bâtir. La manière dont les choses se sont déroulées, montre bien que **l’acte**

**fondateur d’un lotissement est l’acquisition du terrain et non pas son aménagement qui n’en est que la suite logique ! La délibération décidant de l’acquisition en précise clairement son objet.**

Si je n’avais pas procédé à l’acquisition du terrain lorsque j’étais maire, le deuxième lotissement aurait-il vu le jour ?

**2– La rénovation du bâtiment de la mairie :**

**Ce sont des travaux qu’il fallait faire. J’avais réaménagé ce bâtiment avec les CES au début de mon premier mandat, avec les « moyens du bord » (Voir § J travaux réalisés pendant mes mandats)** **mais, pour aller plus loin, il fallait simplement disposer des moyens financiers !** **A quel** **moment le budget de la commune avait-il pris de la consistance ? Avant ou après 2001 ? Un budget à la hauteur de celui à mon entrée en fonction aurait-il permis de financer de tels travaux ?**

Au sujet de ces travaux, je voudrais tout de même faire une remarque de bon sens : Personnellement, je n’aurais jamais proposé de faire construire un garage dans un espace aussi étroit que celui de la cour de la

**12**

mairie. Un simple local pour le rangement des matériels et du mobilier aurait suffi **et permis d’éviter d’avoir à utiliser l’église comme local de substitution.** Avant de décider d’une construction nouvelle, il est bon de vérifier si un local déjà existant et inutilisé ne pourrait recevoir une autre vie ! C’est ce que j’avais commencé à réaliser moi-même, aidé par un CES : **la transformation de l’ancien lavoir en garage**, **tout en conservant les bassins pour la réserve incendie**. Je n’ai pas eu le temps de terminer ces travaux avant mon départ. **L’installation de l’électricité, le remplacement des vitres toutes cassées ainsi que des grillages de protection et la mise en peinture des murs extérieurs et intérieurs (jamais peints jusque là) avaient été faits**. Il ne restait plus qu’à construire une dalle au dessus des bassins afin de conserver l’eau pour la réserve incendie. Je n’ai pu effectuer cette dernière

opération car je m’y étais pris un peu tardivement en raison d’autres travaux

plus urgents. Par ailleurs, suite à ma décision d’abandonner la fonction de maire en 2001, je n’ai pas renouvelé les contrats des CES (d’une durée d’un an) qui se seraient poursuivi au-delà de mon départ. Cela représentait une charge de travail importante que je ne voulais pas imposer à mon successeur.

Plus tard cette idée de transformer l’ancien lavoir en garage, que j’avais développée au cours d’une réunion de conseil lors de mon mandat de conseiller municipal, a été reprise par la communauté de communes qui a transformé ce bâtiment pour en faire un local pour le service incendie. Les moyens de la commune à cette époque n’étant pas les mêmes que ceux de la communauté de commune, l’investissement a été plus conséquent et il a été fait appel à des entreprises.

**3)- La réfection du clocher.**

**Eh bien, là encore, n’en déplaise à certains, « l’avant 2001 » n’est pas absent de ce chantier !**

**1) – Si la commune a pu bénéficier d’un prêt sans intérêt de la part de l’association « les amis de nos églises », c’est suite à l’adhésion de la commune à cette association en …. 1986 !**

**– Par ailleurs et vu les circonstances, il est de bonne guerre que je m’autorise une autre remarque (d’importance) au sujet de « l’avant 2001 » ! Les recettes non fiscales provenant de la location du terrain de**

**13**

**moto-cross (inauguré en 1992), dont je suis à l’origine, devraient couvrir le remboursement de l’emprunt sans avoir à utiliser l’argent des contribuables ! On peut donc considérer que, concernant cette partie de financement, « grâce à l’avant 2001 », il s’agit d’une opération blanche pour la commune car, sans le terrain de moto-cross, ces recettes n’auraient pas existé !**

**On peut donc remercier le président et les membres du MCP 10 qui se sont beaucoup investis pour l’aménagement de ce terrain.**

**I) Des faits dont personne ne parle ! Et pour cause !**

**Quand un maire se permet de « rabaisser » le prédécesseur comme cela s’est produit à mon endroit, il se doit, pour le moins, d’être compétent et irréprochable ! J’ai donc l’obligation de donner des exemples vécus pour permettre à chacun d’apprécier si c’est bien le cas ! Si je ne le fais pas qui le fera ? On pourra m’accuser de « dénigrement » mais ce serait une erreur. Après le comportement du successeur à mon endroit, je considère qu’il est normal de « mettre en lumière » certains faits qui devraient être rédhibitoires lors du renouvellement du mandat d’un maire !**

**1)- Une tentative de « malversation » que, dans mes écrits, j’avais qualifiée de « renvoi d’ascenseur », en raison de celui qui en aurait bénéficié et qui, sans mon intervention, aurait coûté cher à la commune.**

Le conseiller municipal qui avait « pris en main » la candidate à la fonction de maire (voir ci-dessus) et l’avait aidée pour son élection ne voulait pas de construction sur la dernière parcelle du premier lotissement limitrophe de la sienne. **Elle a donc accepté, sans doute en retour,**  **de sacrifier ce terrain à bâtir pour y implanter une aire de jeux**, non pas pour cet équipement en lui-même, mais pour éviter une construction sur ce terrain ! Ils ont élaboré un stratagème pour faire croire aux conseillers municipaux qu’il était impossible de trouver un acquéreur ! Cela s’est fait en deux étapes :

**La première étape** : Pour détourner l’attention des conseillers municipaux et faire accepter l’achat des équipements, ils ont proposé l’aménagement d’une aire de jeux sur l’espace vert de ce lotissement, ce qui a été accepté. Les équipements achetés, ils ont aussitôt prétexté le manque de place à cet

**14**

endroit pour justifier un changement d’emplacement ! Comme je n’étais pas dupe, j’ai indiqué au cours de la réunion de conseil que **cet espace vert représentait tout de même une superficie de 500 m2** **et je me suis proposé pour aller prendre les mesures moi-même**. Evidemment, ma demande est restée sans réponse ! Je m’attendais à ce que quelques conseillers municipaux me suivent mais, à l’évidence, personne n’a voulu **« contrarier »** les auteurs de ce projet et ce fut : « Silence dans les rangs ! » Il m’a donc fallu attendre l’étape suivante !

**La deuxième étape** : Après une attente de près d’un an (il fallait que la suite soit crédible), la maire a annoncé au cours d’une réunion de conseil qu’il était impossible de vendre la parcelle concernée du fait que les personnes qui venaient la visiter ne donnaient jamais suite. C’était le conseiller municipal intéressé habitant sur la parcelle voisine qui faisait visiter le terrain ! Je suis donc à nouveau intervenu car je ne pouvais accepter que l’on sacrifie un terrain à bâtir pour y installer une aire de jeux alors que, manifestement, il y avait de la place sur l’espace vert ! Je me suis fait vivement interpeller par une conseillère qui m’a répondu « qu’ils n’auraient jamais fait cela ? ». J’ai été obligé de délivrer une information détaillée par écrit à chacun des conseillers municipaux lors de la réunion suivante.

Quelques temps après, alors qu’une personne m’avait signalé avoir vu des conseillers municipaux prendre des mesures sur ce terrain, j’ai demandé à la maire ce qu’elle comptait faire de cette parcelle. Elle m’a répondu qu’on ne le vendrait jamais ! Je lui ai alors demandé si la commune avait 80.000 frs à sacrifier pour une aire de jeux. Elle m’a semblé « tomber des nues » ! Il a fallu que je lui détaille ce que cela coûterait ! Elle m’a répondu : « Vous en êtes sûr ? ». Je lui ai alors conseillé d’interroger le trésorier. Elle ne m’a jamais dit si elle l’avait fait mais **cette parcelle, qui était soit disant invendable, a été vendue et construite peu de temps après !!!**

Si cette malversation avait réussi, la commune aurait perdu  gros !

L’aire de jeux a dû être installée sur le deuxième lotissement sans incidence sur le budget communal. **La très petite surface occupée sur le second lotissement démontrait bien, après coup, qu’affirmer qu’il n’y avait pas de place sur l’espace vert n’était rien d’autre qu’une « tromperie » !**

**Que dire de cela ? Si une telle action avait été mise à mon actif**

**15**

**lorsque j’étais maire, j’aurais été envahi d’une telle honte que j’aurais immédiatement quitté la fonction par respect pour les électeurs. Aurait-on pu continuer à me faire confiance pour gérer la commune ?**

**2)**- **Gestion d’un permis de construire :**

**En 2008 (au début de son deuxième mandat),** un jeune couple possédant un terrain dans la commune avais été mis dans la situation de se voir refuser un permis de construire.

Lorsque ce couple est venu me faire part de cette situation, j’ai imprimé l’article du code de l’urbanisme concerné en soulignant la disposition qui permettait la construction envisagée. La jeune femme est allée présenter ce document à la maire. Celle-ci lui a répondu qu’ils ne pourraient pas construire à cet emplacement car, pour cela, il lui faudrait faire établir une carte communale qui coûterait 20.000 € à la commune ??? C’était précisément en l’absence d’un document d’urbanisme que les dispositions de cet article s’appliquaient et permettaient une construction sur autorisation prise par délibération motivée du conseil municipal !

Je leur ai donc conseillé de rédiger et transmettre au maire une lettre recommandée avec AR lui demandant de représenter le dossier précédemment refusé, ainsi que la lettre, à la réunion du conseil municipal qui suivrait.

J’ai assisté, en spectateur, à cette réunion.

Le dossier a reçu un avis favorable du C.M. Lorsqu’elle a eu tous les éléments en main, alors qu’à cette époque il y avait plusieurs adjoints, elle a dû appeler le président de la communauté de communes qui s’est rendu sur les lieux. Je précise qu’il ne s’agissait pas d’une compétence transférée.

**Je n’en dirai pas d’avantage, la relation des faits se passe de commentaires !**

**3- L’art de l’indiscrétion au profit des amis !**

Alors que je n’étais plus C.M., il m’est arrivé un jour de me rendre en mairie pour consulter la matrice cadastrale au sujet d’un petit terrain que j’envisageais d’acheter et dont les propriétaires avaient changé d’adresse. J’ai

**16**

appris par la suite que cette information avait été communiquée à la deuxième adjointe qui a fait des recherches pour retrouver l’adresse des propriétaires en vue d’acquérir elle-même ce terrain pour y stocker son bois. Elle a abandonné son projet lorsqu’elle a appris que ce terrain n’avait pas d’accès. Il lui aurait fallu passer sur la propriété voisine sur laquelle il n’existait pas de droit de passage. Seules, la secrétaire de mairie et la maire étaient présentes à la mairie lors de mon passage. C’est cette dernière qui m’avait posé la question sur l’accès à ce terrain !

**Cette manoeuvre s’est passée dans mon dos et si je n’avais pas bénéficié d’un concours de circonstances, je n’en n’aurais jamais eu connaissance ! Je laisse à chacun le soin d’en tirer les enseignements qui s’imposent  car personne n’est à l’abri d’une telle mésaventure !**

**4 – Quelques mots sur l’entretien de l’église ! Cela ne manque pas de sel !**

Dès notre retour à Montgenost, mon épouse avait pris le relais de la personne âgée qui entretenait l’église et elle n’avait pas l’intention d’interrompre ce bénévolat lorsque j’ai décidé de quitter la fonction de maire. Toutefois, elle a dû le faire quelque temps après à la suite des interventions intempestives et incorrectes à son égard de la personne qui m’avait succédé.

**Manifestement, pour mieux faire oublier mon travail dans la commune, il ne fallait plus que le nom du prédécesseur reste associé à ce qui s’y faisait. Les personnes fréquentant l’église ont pu en mesurer les conséquences au niveau de l’entretien !**

A ce sujet, voici le plus incroyable avec, surtout, un côté « surréaliste » ! :

Juste avant l’inauguration qui a suivi la réfection du clocher, alors qu’il y avait longtemps que mon épouse n’assurait plus l’entretien de l’église pour les raisons que je viens d’évoquer, elle a eu la surprise de recevoir un appel téléphonique d’une personne du presbytère de Sézanne pour lui demander de prodéder au nettoyage ! Elle lui a précisé qu’elle avait été contactée par la maire afin qu’elle trouve quelqu’un pour effectuer ce travail. **Quelle maire avons-nous-là ??? Ce travail était tout de même de ses responsabilité ! Connait-on un autre maire qui oserait pratiquer de cette**

**17**

**façon ! Devant son incapacité à régler elle-même un problème de cet ordre, on peut légitimement s’interroger sur ses capacités à assumer ses fonctions !** Heureusement, ma présence m’a permis de prendre le téléphone et de dire les choses comme je les pensais !

1. **Travaux réalisés pendant mes mandats (Liste non exhautive) :**

Je vais énumérer succinctement ci-dessous les travaux réalisés au cours de mes mandats. **Au départ, le budget ne permettant pas de faire intervenir des entreprises, j’en ai effectué une partie moi-même, une autre avec les CES et, par la suite lorsque le budget l’a permis, il y a eu l’intervention d’entreprises pour des travaux plus importants.**

Travaux effectués par moi-même :

- En 1985, j’ai construit, seul, l’abri car au bas du village.

**-** J’effectuais les réparations dans le domaine du réseau de distribution d’eau potable lorsqu’ils étaient à ma portée et je gérais le service des eaux.

**-** J’ai initié et effectué la restructuration des pâtures communales avec l’aide de quelques conseillers municipaux pour une plus juste répartition.

- J’ai initié le fleurissement en aménageant, notamment, tous les anciens puits pour y planter des fleurs.

- Plus tard, après avoir fait creuser une tranchée par une entreprise, j’ai réalisé moi-même, bénévolement, l’alimentation en eau du cimetière.

Etant donné l’absence d’habitations sur le parcours, une canalisation de 25 m/m aurait suffi. Toutefois, pour répondre à la demande du mari de la maire, qui voulait un second branchement pour sa ferme, j’ai dû poser une canalisation de 40 m/m jusqu’à mi-parcours. Sa seule participation a été la fourniture des éléments préfabriqués du regard pour le compteur.

Au passage, je lui ai également construit, moi-même, gracieusement, un regard pour capter les eaux pluviales provenant de la toiture d’un hangar dont l’écoulement abimait la chaussée.

**Ce sont des travaux, que j’ai effectués bénévolement et hors mes fonctions de maire. S’agissant d’un second branchement, j’aurais pu lui demander de s’adresser à un plombier ! Si j’évoque cela, c’est pour faire un parallèle avec son comportement lorsque j’ai quitté la fonction et bien mettre en exergue la manière très particulière dont il m’en a remercié !**

**18**

Travaux effectués par moi-même, **bénévolement**, avec les CES :

* « Avec les moyens du bord » l’unique pièce constituant la salle de la mairie à l’époque, a été divisée pour y aménager trois pièces : un hall d’entrée, une pièce pour le cadastre et une pièce pour le secrétariat et les autres activités. J’ai effectué moi-même les travaux de maçonnerie et posé le papier peint. L’intérieur du bâtiment a été entièrement repeint par les CES.
* Le mur d’enceinte de la place de la mairie a été entièrement reconstruit.
* Trois côtés du mur du cimetière ont été entièrement restaurés. La toiture nécéssiterait un entretien qui n’est pas fait !
* Construction de tous les capteurs d’eaux pluviales dans le cadre des

travaux d’assainissement pluvial effectués par des entreprises.

* Construction des petits parkings le long de la rue du château.
* Rénovation du bâtiment de l’ancien lavoir comme indiqué ci-avant.

Travaux effectués dans le cadre de mes fonctions de maire :

* Réalisation d’un plan du cimetière qui n’existait pas.
* Procédure de reprise des concessions en état d’abandon. Dans le but de réaliser des économies, cette procédure restait à finaliser sur le terrain, au fur-et-à-mesure de la réattribution des emplacements qui aurait dû être prioritaire, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Autrement-dit, ce travail complexe n’aura servi a rien, sauf à faire deux allées principales correctes ! A cette occasion, le caveau provisoire de la commune a été transformé en ossuaire et un nouveau caveau provisoire a été construit.
* Réalisation par des entreprises de la totalité de la voirie intra-muros et de l’assainissement pluvial.
* Remplacement des portes de l’église fabriquées par un artisan avec le bois d’un chêne que j’avais moi-même abattu plusieurs années avant.
* Remplacement du coq du clocher déterrioré au cours d’une tempête depuis de nombreuses années en profitant de la grue de l’entreprise ayant réparé la toiture.
* Nettoyage d’une ancienne carrière qui était devenue au fil du temps une

décharge sauvage pour les habitants des communes environnantes.

- Création d’un terrain de moto-cross aménagé à l’emplacement de cette ancienne carrière par le MCP10 qui l’a pris en location. Cela permettait

d’occuper utilement le terrain de manière pérenne afin qu’il ne soit pas

réinvesti pour le même usage. Depuis l’inauguration en 1992, deux manifestations s’y déroulent chaque année attirant beaucoup de

**19**

compétiteurs et de spectateurs. Ce sont les plus importantes manifestations se déroulant sur le territoire de la commune.

- Création et aménagement d’un premier lotissement.

- Acquisition d’un terrain pour l’aménagement d’un second lotissement en fonction des besoins. (Le détail de ces opérations a été expliqué ci-avant).

- Création des associations « Confrérie de Saint Vincent » et « Sports et loisirs ».

**K) – Quelques réflexions personnelles.**

**Sur les documents écrits en 2011 et 2014 pour l’information des habitants, j’avais terminé par quelques réflexions personnelles mais je ne**

**les reprends pas au complet dans ce texte déjà suffisamment long.**

Je ne cite que quelques éléments destinés à mettre en relief la manière dont se comportait déjà à mon égard, lorsque j’étais maire, la personne qui m’a succédé. Sans vergogne, elle se croyait « tout permis sans la moindre considération pour les autres » **:**

1. **- « *Lorsqu’elle avait besoin d’une fiche d’état-civil*, *c’était toujours le dimanche à mon domicile qu’elle m’envoyait son plus jeune fils avec le livret de famille pour que je la lui établisse.*** *La première fois elle m’avait demandé de la dépanner. Par la suite, elle a continué. Je n’en ai pas compté le nombre, mais cela se produisait très souvent !* ***Elle devait estimer « qu’une personne de sa condition » n’avait pas à se rendre aux permanences du secrétariat de mairie.*** *Le fait que j’accepte cette situation devait lui laisser croire que je la considérais à part mais il n’en était rien. Comme je ne savais pas refuser un service, j’ai fait pour elle ce que j’aurais fait pour d’autres, mais elle a toujours été la seule à pratiquer de cette manière.* ***Les autres habitants de la commune auraient eu, je pense, quelques scrupules à déranger le maire le dimanche chaque fois qu’ils avaient besoin d’un tel document.*** *Quelle serait sa réaction en tant que maire si quelqu’un pratiquait de la même manière avec elle aujourd’hui ? Je suis conscient que je n’aurais jamais dû accepter cette pratique. Peut-être peut-on appeler cela du dévouement mais, contrairement à elle, il ne m’est jamais venu à l’esprit de faire précéder ma signature de ce terme sur les documents à destination des habitants».*

**20**

1. - « *Un jour, j’ai également été victime de ce que je peux considérer comme une véritable « agression verbale » de sa part lorsqu’elle a compris que j’allais découvrir une vérité qu’elle voulait me cacher et qu’il me fallait connaître pour faire réparer un préjudice subi par un couple habitant la commune un soir de 14 juillet, au cours de la retraite aux flambeaux».*

**c) Un exemple du peu de considération à mon égard ! :**

**En 2001, dès son élection, j’ai été considéré par mon successeur comme un moins que rien ! Dans la semaine qui a suivi, elle a interdit à l’employé communal de me parler, il fallait le faire ! En quelque sorte, je n’avais plus droit de cité dans mon propre village ! A l’évidence, il n’y a toujours eu que ses intérêts qui comptaient ! Son comportement inqualifiable, sans la moindre once d’humanité, est quelque chose que je n’aurais jamais pu imaginer si je ne l’avais pas vécu !**

**d) Qu’est-ce qui permet à cette personne de se comporter de cette manière sans que personne ne réagisse ? :**

C’est manifestement beaucoup de complaisance à son égard car elle bénéficie à tort d’un statut social qui n’est, en fait, que celui de son mari. Lors de son premier mandat, je n’ai jamais vu un conseiller municipal la contredire dans des circonstances où il l’aurait fallu ! Soutenir quelqu’un ne dispense pas de rester objectif et ne signifie pas fermer les yeux sur tout !

Et cela ne se limite pas aux conseillers municipaux. En 2011, avant de publier mon premier document dans la commune, j’avais remis en « mains propres » au conseiller général un dossier relatant ce qu’il se passait en lui demandant par écrit un entretien. Il ne m’a jamais répondu. **Pourtant, il me connaissait. Lorsque, à la disparition du Président du SIVOM, à l’époque conseiller général, il a fallu élire un successeur pour prendre en main la dissolution de ce syndicat, il a su me trouver ! Si je n’avais pas accepté, c’est vraisemblablement lui qui aurait dû se charger de ce travail ! Tant que l’on rend service, on vous connaît, après on vous ignore !** **J’ai dû me défendre moi-même et depuis rien n’a changé.** **Il est vrai que, peut-être,** **si j’étais né avec une « cuillère en argent dans la bouche », les choses auraient été différentes, bien que la réalité démontre que cela est loin d’être un critère de compétence !** Je pense que son prédécesseur aurait été beaucoup plus à mon écoute dans de telles circonstances !

**21**

**Un dernier mot pour dire que, malgré ce que l’on m’a fait subir, je ne regrette pas ce que j’ai fait pour la commune car il s’agissait d’une nécessité et il n’est pas certain que quelqu’un d’autre aurait accepté de le faire à ma place ! C’est certainement la raison pour laquellle on est venu me chercher dès mon retour dans la commune alors que j’étais encore dans l’ignorance de certaines mentalités !**

**Si je devais tirer un enseignement de mon expérience, je dirais qu’il faut toujours se méfier des personnes trop ambitieuses pour « parler vrai » ! Si, pendant mes mandats tous les travaux valorisants de la commune avaient été faits et que je n’aie laissé que des annuités d’emprunts à rembourser, la personne qui a postuler pour prendre la suite aurait-elle eu la même attitude à mon égard ? Aurait-elle même été candidate, sachant que cela ne lui aurait rien apporté de positif pour son image de maire alors que c’était manifestement ce qu’elle recherchait ? Son comportement tel que je l’ai décrit peut attester de ce que j’affirme !**

**Ce texte, destiné à une diffusion sur internet, reprend la plupart des éléments que j’ai déjà publié par écrit dans la commune en 2011 et 2014 pour l’information des habitants, mais qui est resté ignoré à l’extérieur.** J’espère que ces informations permettront de repositionner à sa juste place une personne chez qui tout est dans « l’apparence » et qui, avec son « MOI JE » permanent, cherche à faire illusion en s’appropriant les résultats d’un travail qu’elle aurait été bien incapable de faire elle-même et sans les résultats duquel elle ne serait rien !

**Pourquoi intervenir maintenant ?** En 2014, le document écrit était destiné à être distribué pendant la campagne électorale mais un incident technique ne me l’ayant pas permis, j’ai du en différer quelque peu la diffusion. C’est alors que j’ai rédigé le présent document pour une diffusion ultérieure par internet au moment que je jugerais opportun. Si je viens de prendre la décision de le diffuser maintenant c’est pour éviter de prendre le risque, qu’en raison de mon âge, il ne le soit jamais, ce qui serait au bénéfice des personnes s’étant comportées à mon égard de manière inqualifiable !

Les personnes qui auront pris connaissance de ces informations pourront faire des commentaires sur facebook. J’y répondrai ! Merci !

**22**

Pour avoir une idée de ce qu’est le terrain de moto-cross cliquer sur le lien Ci-dessous : (ctrl + clic) :

* Au premier clic, une fenêtre de sécurité s’ouvre : Cliquer sur oui et la vidéo démarre.
* Lors des clics suivants, la fenêtre de sécurité de s’ouvre plus, mais un raccourci « Internet explorer » clignotant apparait dans la barre des tâches : Cliquer dessus.

[www.youtube.com/watch?v=666cMDwZKUU](http://www.youtube.com/watch?v=666cMDwZKUU)